



Syndicat National Unitaire des Assistants Sociaux de la Fonction Publique
Fédération Syndicale Unitaire

22 rue Malmaison 93170 BAGNOLET - Tél. 01 41 63 27 55
Mél : contact@snuasfp-fsu.org Site: <http://snuasfp.fsu.fr>

Bagnolet, le 2 Octobre 2025

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE

Monsieur Christophe GEHIN
Directeur Général des Ressources Humaines

72 Rue Regnault
75013 Paris

Objet : Remboursement des frais de déplacement des assistantes de service social scolaire

Monsieur le Directeur général des Ressources Humaines,

Le SNUASFP-FSU souhaite vous alerter sur une situation particulièrement préoccupante qui nous est remontée de plusieurs académies concernant le non-remboursement, en cette fin d'année civile, des frais de déplacement des assistantes de service social en faveur des élèves, au motif d'une enveloppe budgétaire insuffisante.

Ces personnels itinérants exercent leurs missions dans le cadre d'un ordre de mission permanent, indispensable au regard de l'organisation de leur travail et de leurs missions: ils et elles interviennent sur des secteurs géographiques étendus et souvent sur plusieurs établissements scolaires. Ils et elles sont amenés à se déplacer au domicile des familles et dans de nombreuses réunions avec les partenaires. Leurs déplacements permanent ne relèvent donc pas d'une option, mais bien d'une condition incontournable à l'exercice de leurs missions de service public auprès des élèves, des familles et des communautés éducatives.

Il est inacceptable que des fonctionnaires soient contraints d'avancer, sur leurs propres ressources, les frais nécessaires à l'accomplissement de leurs missions tout en subissant des inquiétudes au sujet du remboursement en lui-même. Le remboursement de ces dépenses ne saurait en aucun cas constituer une variable d'ajustement budgétaire.

.../...

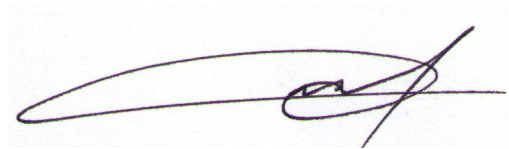
Nous vous demandons d'intervenir sans délai auprès des académies afin que :

- les remboursements en attente soient immédiatement versés aux collègues concernés,
- la continuité du remboursement de leurs frais de déplacement soit pleinement assurée pour les prochains mois.

Il en va de la reconnaissance du travail des assistantes de service social scolaires et du respect dû à leur engagement quotidien auprès des élèves et des équipes éducatives. A titre d'exemple : ces personnels sont déjà exclus de toute prise en charge de leur frais de déplacement lorsqu'ils et elles interviennent sur un secteur au sein d'une même agglomération et ses communes limitrophes du fait de la réglementation en vigueur, ce que le SNUASFP FSU dénonce depuis de nombreuses années en lien avec la spécificité des missions exercées.

Malgré cela, ils et elles utilisent leur véhicule à leurs propres frais dans un souci de répondre aux besoins des élèves et de leur famille plutôt que d'utiliser les transports en commun qui conduirait inmanquablement à limiter grandement le nombre de rendez-vous et réunions au cours d'une même journée.

Dans l'attente de votre réponse et des mesures que vous prendrez, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Directeur général, l'expression de notre considération respectueuse.



Brice CASTEL
Secrétaire Général